



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24168772

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

15 NOV. 2024

**DIVISION MONS
Greffe**

N° d'entreprise : **0564 943 143**

Nom

(en entier) : **EURO-MULTITEL**

(en abrégé) : **EURO-MULTITEL**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue Pierre et Marie Curie 2 - 7000 Mons**

Objet de l'acte : Administrateurs (démission/nomination/renouvellement) - Mandats

MEMBRES ADMINISTRATEURS : NOMINATION - décision de l'AG du 15/07/2024

MM. Fabrice BRION et Phillipe METTENS, membres du Conseil d'Administration de Multitel ont été proposés comme administrateur. En respect des statuts d'Euro-Multitel, leur nomination effective en tant qu'administrateurs, pour laquelle ils ont donné leur accord, est acceptée à l'unanimité sous déduction du « vote contre » de 14 voix lors de cette Assemblée. Dès lors, la proposition est acceptée.

Leur mandat prendra fin en même temps que celui des administrateurs actuels.

MANDATS - décision du CA du 07/11/2024

Le Conseil d'Administration décide de révoquer le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Derestiat, avec effet rétroactif au 25 juin 2024, mandat qui lui a été octroyé par décision du CA du 17 octobre 2014.

Le Conseil d'Administration ne donne pas décharge à M. Derestiat des actes accomplis pendant son mandat.

Monsieur Alexandre Vandermeersch a été nommé directeur général d'EURO-MULTITEL lors du Conseil d'Administration du 25 juin 2024, via sa société de management Altelo srl.

En conséquence et conformément aux statuts (Art. 19 et 20), le Conseil d'Administration décide de nommer comme délégué à la gestion journalière Monsieur Alexandre Vandermeersch à dater du 1er octobre 2024.

Un mandat est donné à Julie Lardot pour effectuer les démarches nécessaires auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme

Bernard GOSSELIN
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2024 - Annexes du Moniteur belge